

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Band: 72 (1927)

Heft: 12

Nachruf: Le colonel commandant de corps T. Sprecher von Bernegg

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tiser. C'est un jeu à la portée de chacun. Si le *Schwäbischer Merkur* y prend plaisir, il lui est loisible de s'y livrer en quatre colonnes de texte serré. Il pourrait même ajouter un paragraphe. La France portant atteinte par la violation du territoire d'un membre de la Société des Nations au pacte social, l'Allemagne s'en proclamerait la défenderesse et, sans déplaisir, viendrait au secours de la Suisse. On se battrait de nouveau partout, sur le Rhin, sur les Alpes, dans les Balkans, et en Helvétie par surcroît de fronts.

Bien d'autres paragraphes pourraient être ajoutés sans que l'article y gagnât ni perdît rien de sa valeur. Tout le profit que nous en pouvons tirer est qu'il nous appartient d'être prêts à toutes les combinaisons qui peuvent surgir au gré de la politique et de la stratégie. Ce n'est pas une découverte.

* * *

Le différend au sujet du Don national suisse et de la collecte du 1^{er} août a pris fin par un arrangement. Le Comité de la collecte est venu à résipiscence. En 1928, l'objet de la collecte restera le Fonds pour la vieillesse, le Comité étant lié par un engagement ferme, et le produit de celle de 1929 sera versé au Don national. Tout est bien, ou à peu près bien, qui finit bien. Pour que cela finisse mieux, les amis de l'armée prépareront leur bourse. Ceux des instituteurs de Genève, qui sont des apôtres du désarmement de la Suisse feront une économie.



NÉCROLOGIE

Le colonel commandant de corps T. Sprecher von Bernegg, que la mort vient d'enlever à la suite d'une opération chirurgicale courante, mais dont son grand âge, 77 ans, ne lui a pas laissé supporter les suites, a été un des officiers de notre haut commandement, dont le labeur a servi notre armée plus que celui de beaucoup d'autres. Depuis le colonel Feiss, qui fut de la première promotion des commandants de corps, aucun n'a exercé sur les destinées législatives de l'armée fédérale une influence plus profonde. Les lois générales auxquelles notre armée est actuellement soumise, lois de 1907 et de 1912, peuvent être considérées comme son œuvre ; il leur a imprimé sa marque personnelle, et dans les cours stratégiques, ainsi qu'aux écoles de l'état-major général, il a présidé à leurs premières applications.

Jusque-là, sa carrière avait suivi une filière pour ainsi dire habituelle, que les journaux ont rappelée : grades subalternes dans

l'infanterie, puis passage à l'état-major général ; retour à l'infanterie comme commandant de l'ancienne 16^e brigade que composaient alors le 31^e régiment grison et le 32^e tessinois ; ensuite, aux échelons des commandements supérieurs, les fortifications du Gothard et la 8^e division. En 1905, il revint à l'état-major, mais en qualité de chef, remplaçant le colonel Keller démissionnaire. Né en 1850, à Mayenfeld, il avait alors 55 ans.

Grand de taille, efflanqué, figure aux traits caractéristiques, il était un coureur de montagne intrépide, jamais las d'ascensionner, passionné de l'étude du front sud de la Suisse, parce que celui des Alpes auxquelles allait une de ses affections, et peut-être aussi parce que ses affinités d'aristocrate grison et ses accointances autrichiennes le poussaient à voir dans l'Italie l'adversaire éventuel qu'il convenait de surveiller. D'aucuns y voyaient même un peu de manie, et l'en plaisantaient au nom de Clausevitz et de la décision stratégique à rechercher dans la plaine, toutes forces réunies, alors que les terrains montagneux, utiles s'il ne s'agit que de gagner du temps tactiquement, sont des terrains de fragmentation des corps de troupe. A feuilleter l'ancienne *Allgemeine schweiz. Militärzeitung* qui fut pendant longtemps l'organe de feu le général Wille, trouverait-on des échos de ce débat. Quoiqu'il en soit, le colonel cdt de corps Sprecher fut un créateur de nos unités de montagne, de ces unités que l'on réduit aujourd'hui, comme l'infanterie de landwehr, au rang de figuration sur les ordres de bataille.

Lors de la mobilisation de l'armée, en 1914, il fut question de lui pour le commandement en chef. Les Chambres fédérales avaient résolu de l'y appeler, — car on sait qu'en matière de nomination du général de l'armée suisse, nous en sommes encore à la Diète d'il y a cent ans ; — mais le Conseil fédéral intervint de toute son énergie et obtint la désignation du colonel Wille. Sprecher devint chef d'état-major de l'armée, et les deux officiers travaillèrent en parfait accord, donnant à leurs sous-ordres un exemple à retenir.

Nous ne reviendrons pas sur l'épisode du procès de Zurich, lors de l'affaire dite « des colonels » ; la presse quotidienne a dit tout ce qu'il convenait d'en rappeler.

Un des derniers écrits du défunt a été l'étude qu'il a publiée dans l'*Allgemeine schweiz. Militärzeitung* et dans la *Revue militaire suisse* (septembre 1927) : *Notre défense nationale d'après les expériences de la guerre européenne*. Il avait été entendu que la *Revue* exposerait ensuite son point de vue, ce qu'elle a fait dans sa livraison d'octobre (*Les deux genres de guerre*), et qu'il lui donnerait la réplique, le cas échéant. Est-ce la maladie qui l'en a empêché ? Sauf erreur, cette publication a été son dernier travail militaire. Nous aurions été heureux de le voir développer, entre autres, son opinion, à notre avis absolument fondée sur l'opportunité des conventions militaires à arrêter en temps utile avec de futurs belligérants. Voici le passage auquel nous faisons allusion : « Si nous nous

opposons seuls à cet agresseur (celui qui nous aurait attaqué. *Réd.*), nous devons plus tard appeler à notre secours celui dont nous aurons refusé l'aide ; n'ayant plus qu'une armée battue, nous serons obligés de subir ses conditions et même de lui être reconnaissantes. »

Avant la guerre déjà, le colonel Sprecher avait collaboré à la *Revue militaire suisse*. Il l'avait fait notamment pour développer sa doctrine de l'accord entre le christianisme et les nécessités de la défense nationale, fût-ce la guerre. Il aurait écrit, comme Péguy : « Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre. » Cette alliance de l'esprit du christianisme agissant et de l'esprit militaire était une des caractéristiques de cet homme un peu austère et de cet officier convaincu dont la devise intime était « Dieu et Patrie ».

Ceux qui travaillèrent sous sa direction, lui conserveront un respectueux souvenir.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LECTURES D'INFANTERIE.

a) **Ouvrages techniques :**

Les « Engins d'accompagnement » en France et à l'étranger, par le commandant Biswang. Berger-Levrault, éditeurs. Paris-Nancy-Strasbourg. (Prix : 3 fr. 50 français.)

L'emploi du canon de 75 comme canon d'accompagnement. (Quatre croquis hors texte), par le colonel E. Pagezy. Berger-Levrault, éditeurs. 1927. (2 fr. 50 français.)

On affirme volontiers qu'en matière de tactique les conceptions modernes sacrifient tout à la puissance matérielle et que l'infanterie, alourdie par ses multiples engins, a perdu le sens du mouvement offensif. Certes, on ne saurait nier la tendance actuelle à renforcer le feu de l'infanterie par l'attribution de nouveaux matériels (canon d'inf., mortier, etc.), susceptibles de résoudre certaines tâches techniques, pour lesquelles les armes à trajectoire tendue (fusil, F. M., mitr.) se sont avérées impropres. Il est d'ailleurs assez piquant de constater que l'arme à feu dite « légère », dont on a doté le fusilier pour ne point ralentir son mouvement en avant, tend de plus en plus à perdre son caractère d'arme offensive par excellence. La rasance de sa trajectoire ne lui permet plus de saisir un ennemi particulièrement apte à utiliser le terrain.

On admet communément que l'artillerie de campagne, malgré le procédé de « l'appui direct », ne saurait être ni assez nombreuse pour en attribuer en permanence une partie aux corps de troupes de l'infanterie, ni assez souple dans sa manœuvre pour leur assurer la constance de son appui de feu. Il résulte de cette constatation, que dans toutes les armées, on a reconnu la nécessité d'incorporer à l'infanterie des moyens organiques puissants, capables de satisfaire à ses besoins immédiats et techniquement aptes à battre tout objectif justiciable du tir courbe. D'où la recherche d'engins pouvant